

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE SAINT FELIU D'AVALL**

**Arrêté de délégation de fonction et de signature à un adjoint
Madame Stéphanie DE LA FUENTE, 5^{ème} Adjointe au Maire**

Arrêté N°6-2026

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à 6 le
nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Stéphanie DE LA
FUENTE en qualité de cinquième adjointe au maire en date du 20 mars 2026.

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de
déléguer à Madame Stéphanie DE LA FUENTE, adjointe au maire, les attributions
suivantes relatives à la gestion de la communication, numérique, relation avec les
associations de la commune et festivités

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 20 mars 2026 et en application de l'article L 2122-18 du code général
des collectivités territoriales, délégation de fonction et de signature est donnée à
Madame Stéphanie DE LA FUENTE, 5^{ème} Adjointe au Maire, à l'effet de prendre les
décisions, de signer les documents dans les domaines suivants : communication,
numérique, relation avec les associations de la commune et festivités

Article 2 :

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa
compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Article 3 :

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de
Monsieur le Maire.

Article 4 :

La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté
qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressée et transmis à Monsieur le Préfet des
Pyrénées Orientales.

Fait à Saint FelIU d'Avall, le 26/03/2026
Le Maire, Luc TOMAS

L'adjointe au Maire,
Stéphanie DE LA FUENTE

